

### 7.3.2 Publication

#### **Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique aux Procédés et méthodes de la CDS – Restrictions relatives aux droits et privilèges**

##### **a) Contexte :**

Le 23 janvier 2007, la CDS a soumis un avis de modifications importantes aux Règles de la CDS afférentes aux restrictions relatives aux droits et privilèges. Sous réserve des approbations réglementaires, la date d'entrée en vigueur de ces modifications importantes sera le 9 avril 2007. Les modifications d'ordre technique proposées sont apportées au terme des modifications susmentionnées aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*.

Les Procédés et méthodes avec marques de changements peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS à l'adresse :

<http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-061117modifications?Open>

##### **b) Description des modifications proposées :**

Au chapitre 8 intitulé « Activités de droits et privilèges » du *Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX*, les modifications proposées consistent en l'ajout d'une remarque rappelant aux adhérents qui utilisent le CDSX qu'ils sont responsables de toute mesure prise à l'égard des droits qu'ils ont reçus pour le compte de détenteurs réels ne pouvant pas prendre part au placement de droits (c.-à-d. les détenteurs de parts non admissibles).

##### **c) Motifs de la classification d'ordre technique :**

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications corrélatives visant la mise en œuvre des modifications importantes aux Règles qui ont été publiées aux fins de sollicitation de commentaires et indiquent uniquement les aspects importants déjà compris dans les modifications importantes aux Règles dont fait état l'avis de modifications importantes aux Règles.

##### **d) Date d'entrée en vigueur des modifications proposées :**

Conformément à l'Annexe A (intitulée « *Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de l'Autorité des marchés financiers* ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur le 23 avril 2007.

##### **e) Questions :**

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Tony Hoffman  
Conseiller juridique  
Services de dépôt et de compensation CDS inc.  
85, rue Richmond Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : (416) 365-3768  
Télécopieur: (416) 365-1984  
Courriel: [attention@cds.ca](mailto:attention@cds.ca)